

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel secteur Sacré-Cœur-de-Marie le 1^{er} octobre 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

3, rue Perreault (lot 5 448 268 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une superficie de 112.1 mètres carrés pour la construction d'un abri d'auto attenant à un garage détaché, accessoire à un bâtiment principal de 84.3 mètres carrés alors que le tableau 471, de l'article 829 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit que la superficie d'un garage détaché ne peut être supérieure à la superficie du bâtiment principal auquel il est accessoire dans un milieu de vie catégorie « M2.2-7-Forestier ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 30 septembre 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dg@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 15 septembre 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin

